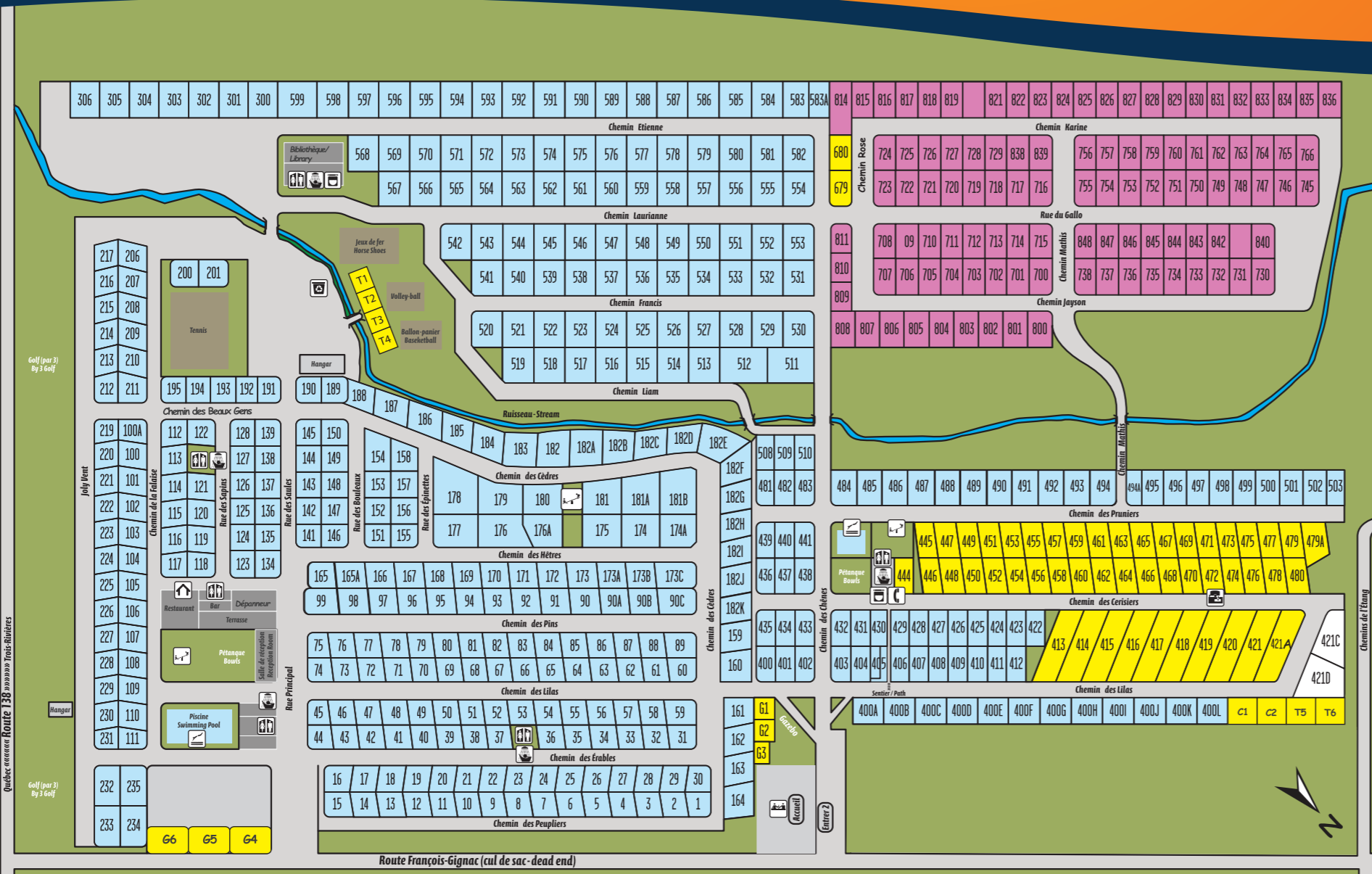


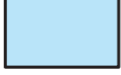













BIENVENUE À / WELCOME TO



LÉGENDE / LEGEND

-  Terrains 4 saisons
4 seasons sites
-  Terrains voyageurs
Travelers sites
-  Saisonniers
Seasonal
-  Bureau
Office
-  Téléphone
Telephone
-  Toilettes
Restrooms
-  Douches
Showers
-  Terrain de jeux
Playground
-  Restaurant / Bar
Restaurant / Bar
-  Buanderie
Laundry
-  Recyclage
Recycling
-  Déchets
Garbage dumpster
-  Égoût
Dump Station
-  Stationnement
Parking

No du site / Your Site # _____

Date de départ / Checkout Date _____

Mot de passe Wifi / Wifi Password _____

464 Route Francois Gignac
Portneuf QC G0A 2Y0
418-286-3655



Un Camping VR et chalets Panoramique

Règlements

- La Vitesse limite sur le terrain est de 10 km/heure pour tous les véhicules motorisés, voiturettes de golf et bicyclette. Aucune bicyclette ne sera tolérée à la pénombre.
- Les trottinettes électriques sont interdites.
- Les véhicules tout-terrains ainsi que les motocyclettes (mini-bike, bicyclette motorisé) sont strictement interdits; sauf pour se rendre à leurs terrains respectifs.
- Il est nécessaire de se procurer une carte magnétique au coût de \$20 (remboursable au départ) pour entrer et sortir du camping en auto après les heures d'ouverture de l'accueil.
- L'arrivée est à partir de 13h et le départ doit se faire pour 12h. Supplément pour prolongation.
- Maximum de 6 personnes et un seul équipement de camping par terrain.
- Les 'beignes' sont obligatoires pour les VR qui se branchent aux égouts.
- Tous les visiteurs doivent s'enregistrer à l'accueil dès leur arrivée et payer les frais d'entrée. Ceux-ci doivent se stationner sur le site des gens qu'ils visitent à moins d'avoir une permission spéciale de la direction.
- Les feux de camp sont permis dans les ronds de feux et doivent être raisonnables, pas de gros feux. Les feux d'artifices sont interdits.
- Le couvre-feu est de 22h du dimanche au jeudi, et de 23h le vendredi et samedi. Évitez les bruits, cris excessifs et musique forte en tout temps. SVP, respectez vos voisins.
- Les animaux doivent être tenus en laisse et les propriétaires sont responsables de ramasser après eux.
- Les parents sont responsables de surveiller leurs enfants, particulièrement dans les salles de bains et à la piscine.
- La baignade est permise seulement quand il y a un(e)sauveteur(e) présent(e).
- Les déchets et le recyclage doivent être déposés dans les conteneurs appropriés.
- Afin d'éviter les accidents, tous les contenants de verres sont interdits à l'extérieur de votre emplacement.

AVIS AUX UTILISATEURS DES INSTALLATIONS DE PROPRIÉTÉ
ACCEPTATION DES RISQUES ET EXONÉRATION ET RENONCIATION AUX RÉCLAMATIONS
VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT – Ces conditions affecteront vos droits juridiques.

« Activités » dénotera, sans limitation, toutes activités associées ou liées aux sports nautiques, au camping avec véhicule récréatif, aux randonnées pédestres, à la pêche et à toutes activités récréatives offertes par Parkbridge Lifestyle Communities Inc. ou n'importe quelles de ses associations bénévoles ou communautaires (dénommées collectivement « Parkbridge »), y compris la formation et l'enseignement, ainsi que, mais sans s'y limiter à l'usage des structures de jeu, lieux de pique-nique, champs, terrains sportifs, plages, lacs, lacs artificiels, piscines, parcs, pistes, sentiers, chemins, terrains et stationnements.

« Propriété » dénotera, sans limitation, tous locaux, terres, bâtiments, installations, structures de jeu, champs, terrains sportifs, plages, lacs, lacs artificiels, piscines, parcs, pistes, sentiers, routes, terrains et stationnements et équipement appartenant ou loué par Parkbridge.

En considération que Parkbridge permet à l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ sur sa Propriété d'utiliser et bénéficier de la Propriété et participer aux Activités, l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ donne son consentement aux suivantes :

1. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ ASSUME ET ACCEPTE, SANS LIMITATION, TOUS LES RISQUES ET LES DANGERS liés à l'utilisation de l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ et de l'appréciation de la Propriété et de la participation à toutes Activités.
2. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ ASSUME TOUTE LA RESPONSABILITÉ à comprendre et suivre les règles et les pratiques sécuritaires liées à l'utilisation et l'appréciation de la Propriété, la participation à toutes Activités et pour sa propre sécurité personnelle.
3. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ RENONCE À TOUTES RÉCLAMATIONS qu'il ou elle a ou pourrait avoir dans l'avenir envers Parkbridge et sa société mère, ses filiales ou ses entités affiliées et leurs directeurs respectifs, officiers, employés, agents, bénévoles, entrepreneurs et ayants droit résultant de ou lié, directement ou indirectement, à la présence de l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ, ou à l'usage et l'appréciation de la Propriété de Parkbridge par ce dernier et la présence de l'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ, ou la participation, à toutes Activités.
4. L'UTILISATEUR DE PROPRIÉTÉ LIBÈRE Parkbridge de toute responsabilité de perte, dommage, blessure ou frais qu'il ou elle peut subir ou encourir en raison de sa présence à, ou l'utilisation et l'appréciation de, la Propriété et la présence, ou la participation à, toutes Activités, en raison de quelque cause que ce soit, Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE, LA RUPTURE DE CONTRAT OU L'INFRACTION DE TOUT DEVOIR STATUTAIRE DE SOIN, Y INCLUT TOUTE OBLIGATION DE DILIGENCE EN VERTU DE LA LÉGISLATION DE RESPONSABILITÉ DES OCCUPANTS APPLICABLES DE LA PART DE PARKBRIDGE, OU AUTRES PARTICIPANTS OU TOUTE AUTRE PERSONNE.

facebook: Parkbridge Resorts | campingpanoramique
twitter & instagram: @Parkbridge Life



Un Camping VR et chalets Panoramique est détenu et exploité fièrement par Parkbridge Lifestyle Communities Inc.
Pour de plus amples informations au sujet de nos campings et/ou Parkbridge visitez www.Parkbridge.com

